



Par courriel

Jeudi 26 mai 2016

Membres de la commission
M. Olivier Rinfret
Secrétaire- analyste
Office de consultation publique de Montréal

Objet : Domaine des Franciscains

M. Rinfret,

La présente fait suite aux questions de la commission reçu le 20 mai 2016, en espérant que les réponses ci-dessous seront vous éclairez dans la rédaction du rapport.

Réponse à la question 1

La volonté d'avoir des usages commerciaux permises au rez-de-chaussée est en lien avec les aménagements et équipements communs que Prével à l'habitude d'intégrer à leurs projets. La création d'espaces communs tel que gymnase, piscine, jardin ou chalet urbain est très apprécié par les résidents d'une copropriété, ces endroits deviennent des lieux de rencontre propice à la présence d'un ou deux commerces de petite taille du type café/croissant ou bar à jus.

L'inclusion d'un zonage commercial au rez-de-chaussée nous permet également d'offrir des espaces de bureaux en condominiums, pour professionnels qui désireraient s'y établir comme lieu de travail.

La priorité est de d'abord desservir les clients du complexe prévu, ainsi qu'une clientèle de proximité qui accède en général de façon non-motorisé. Les superficies ou mode d'affichage devront respecter la réglementation que la ville déterminera pour le site. Enfin, nous croyons que la présence d'un commerce dans le projet créera un effet d'ouverture pour les gens qui habite à proximité du site des Franciscains.

Réponse à la question 2

Tel qu'exprimé en assemblée, l'ensemble des interventions ou aménagements prévus dans la falaise Saint-Jacques et les parcs devront au préalable être approuvés par la ville.

Vous trouverez ci-dessous les actions ou propositions qui seront mise de l'avant et qui répondre à vos questions;

- a) Les interventions prévues sont les suivantes;
- Un nettoyage complet (détrit) du secteur de la falaise Saint-Jacques et ce pour l'ensemble du site des Franciscains.
 - Plantations arbustives et d'essence noble d'arbres dans les secteurs défraîchie du bas du talus.
 - Récupération de certains éléments (pierre ou socle) pour les aménagements dans les parcs proposés.
- b) Les propositions afin de sécuriser l'accès à la falaise sont les suivantes;
- Dans les parties très escarpées de la falaise il y a présentement une repousse végétale qui empêche l'accès au bas du talus. Il existe deux endroits plus problématiques ou nous prévoyons des plantations denses dans certains sentiers afin d'éliminer la tentation d'accéder au bord de la voie ferrée.
 - Dans la limite Est du parc nous proposons la plantation d'une haie très dense qui tolère très bien l'ombre de type « *Viburnum trilobum Compactum* » qui à maturité atteint une largeur et une hauteur de 1.5 mètres.
 - Le syndic des Franciscains a aussi entrepris des démarches afin que l'exploitant des voies ferrées répare ou remplace la clôture vis-à-vis leur propriété. Les lois régissant le transport ferroviaire exigent que les exploitants sécurisent l'accès qui est d'ailleurs strictement interdit sous peine d'amendes et ont aussi des effectifs de sécurités qui patrouilles les dites voies ferrées.
 - L'ajout de panneaux indiquant les interdictions d'accès seront également installés.

Bien à vous

André Bachand
V.P. développement

Cc. Jacques Vincent
Michel Hardy
Philippe Frenière
Rosalie Hubert